

Communiqué de presse du Syndicat Autonome des Postiers (SAP) Embargo 25 août 2013 à 12h

Les comptes de la Poste Suisse et le déficit du Réseau. Le SAP avait raison

Vendredi La Poste Suisse a annoncé ses résultats semestriels aujourd'hui. Dans le communiqué officiel rien ne paraît inhabituel. On annonce un bénéfice de 359 millions pour les 6 premiers mois 2013, contre 412 en 2012. A part cela quelques chiffres insignifiants et le langage habituel.

Le vrai scoop vient d'une communication provenant de l'unité Réseau et Vente, dans laquelle le nouveau chef, Franz Huber, annonce une petite bombe qui pourrait avoir des conséquences politiques : les déficits passés de Réseau et Vente, toujours annoncés par la Poste pour justifier les fermetures des 1919 bureaux de poste en Suisse depuis 2000 étaient mal calculés. Citons quelques passages de la communication de Franz Huber :

« Il a fallu, cette fois-ci, faire plus de calculs que les années passées »

« en 2013, nous nous sommes améliorés d'environ 100 millions de francs au cours des 6 premiers mois. Les quelque 100 millions de francs proviennent du calcul des coûts complets appliqué à compter de 2013 aux compensations internes au sein de la Poste Suisse SA. Toutes les prestations que PV (Réseau et Vente) fournit à d'autres unités ou sociétés du groupe sont désormais indemnisées aux coûts de revient. Grâce à cette modification, notre déficit annuel d'environ 300 millions se limite désormais à environ 100 millions de francs »

Ainsi donc tous les déficits du Réseau postal étaient creusés artificiellement en ne payant pas suffisamment le Réseau pour ses prestations. Les habitants des 1900 villages qui ont perdu leur bureau de poste apprécieront.

Le SAP avait raison depuis 2005

Depuis sa création en 2005, Le SAP a toujours dénoncé ces « manipulations » des résultats négatifs du Réseau postal. Il l'a fait d'abord au moyen de communiqués de presse, ensuite par le biais d'interventions parlementaires au Parlement fédéral et enfin en créant un comité de parlementaires interpartis (Josef Zisyadis-La Gauche, John Dupraz-PLR, Meinrado Robbiani-PDC, Hansjörg Hassler-UDC) afin d'interpeller le Conseiller fédéral Leuenberger. Ce dernier a toujours couvert la Poste dans ce domaine et a permis le démantèlement du réseau postal. Même l'autorité de régulation postale PostReg, sous la direction de Martin Kaiser, avait été muselée et remise à l'ordre par le CF Leuenberger lorsqu'elle a publié que la Poste ne présentait pas correctement ses chiffres du réseau. Martin Kaiser avait même déclaré « **abusif de la part de la Poste de parler de déficit du Réseau** ».

Le SAP isolé dans ce combat pour la transparence

Les 2 autres syndicats à la Poste, Syndicom et Transfair, ont toujours cautionné la politique comptable de la poste et n'ont jamais rejoint le SAP dans son combat pour la transparence et la sauvegarde du Réseau postal. Transfair allant même plus loin que la Poste en souhaitant « *une fin effroyable qu'une frayeur sans fin, c'est pourquoi Transfair est ouvert aux idées d'adapter en un pas, rude, le réseau d'offices de poste* » (communiqué

Transfair 17.02.09). Syndicom, quant à lui, a « accompagné en bon partenaire loyal » de la Poste le démantèlement du réseau.

La lutte pour la prochaine Convention collective de travail CCT devant le TAF

La Poste Suisse et ses 2 syndicats « partenaires et gentils » ont débuté les négociations pour la prochaine CCT en tenant écarté le SAP, seul syndicat 100% Poste, malgré ses 550 membres répartis dans 21 cantons et la pétition signée par plusieurs centaines d'autres employés. Le SAP a pourtant été reconnu par la Poste en 2010, suite à un arrêt du TAF. Le SAP vient de porter le litige devant le Tribunal Administratif Fédéral qui doit rendre sa décision ces jours. Le SAP regrette que la nouvelle autorité de régulation postale PostCom ne se soit pas trouvé la compétence de faire respecter la nouvelle législation postale qui demande que les prestataires postaux négocient avec les associations de personnel.

Au cas où le TAF ne soutiendrait pas notre démarche nous ferons recours au tribunal fédéral puis à la Cour Européenne des droits de l'homme **CEDH** qui a déjà fait des arrêts stipulant que le droit de négociations de CCT est organiquement lié à la liberté syndicale protégée par la Constitution suisse.

Demandes de renseignements

Syndicat Autonome des Postiers : www.sap-ch.org

Le Président

Olivier Cottagnoud, 079.202.78.38